

Saison 2017 2018



DISTRICT DE FOOTBALL TARN ET GARONNE

COMITE DIRECTEUR

Du Jeudi 24 Mai 2018

PV N° 7

Président : Boscari Jérôme

Présents : Arrigoni Jean Yves, Baldass Marie Line, Berguit Maxime, Boscari Christelle, Carrasco Antoine, Collado Philippe, Faure Jean Pierre, Jutgla Myriam, Labroue Bernard, Lepkowicz Michel, Rauzy Jean, Soletto Jean Claude, Sowinski Dany, Tristan Daniel (CTD), Trojet Alexandre.

Excusés : Auger Christian, Arnon Romaric, Coronado Alain, Gouze Jean Luc, Moulhierac Jean Claude, Nezry Nicolas, Perez Sandra, Royer Jean Jacques, Ronze Daniel,

Secrétaire de séance : Jean RAUZY.

Ouverture de la Séance

à 19H00 par Jérôme Boscari. Après un mot de bienvenue adressé à toutes les personnes présentes, le président demande une minute de silence en souvenir de Sébastien CARRASCO.

Approbation du PV N° 6.

Le PV N°6 du comité directeur du 03 Avril 2018 est validé à l'unanimité.

Information du président.

En ouverture le président évoque les faits qui concernent un membre de commission, puis demande au comité directeur de valider.

Il informe ensuite l'assemblée sur les différentes invitations reçues dont celle de l'UNAF pour le congrès que se tient à St-Féréol et celle de Mme la Maire de Montauban pour le vernissage de l'exposition consacrée à Jean VERBEKE.

Il évoque ensuite l'organisation de l'assemblée générale et la soirée des trophées du 14 Juin 2018. Les diverses invitations ont été adressées. Christelle BOSCARI présidente la commission « Evènementiel » indique à ce moment qu'elle se tiendra au domaine de Monteils et que le traiteur est le même que la saison dernière.

Le président Jérôme BOSCARI annonce également qu'aucun vœu n'a été envoyé par les clubs pour l'AG, un vœu envoyé par une commission sera prochainement étudié.

Le président rend compte de l'assemblée des présidents de district à la FFF et du dernier conseil de ligue. Il existe toujours des difficultés pour trouver des solutions à la situation actuelle. Toutefois, l'organisation des différents championnats régionaux « jeunes » a été validée pour les prochaines saisons. Cette réforme qui impacte les championnats districts, sera présentée aux présidents des clubs Tarn-et-Garonnais le 07/06/2018.

Concernant les journées de fin de saison, le comité directeur valide les devis afférents à la présence du poste de secours de la journée des débutants et à la mise en place de jeux pour la journée départementale des féminines à Gandalou.

Programme des réunions à venir :

- 29 Mai 18h : Réunion de préparation des finales avec les clubs concernés.
- 29 Mai 19h30 : Réunion de la commission de l'évènementiel pour organiser le déroulement des finales. Présence de tous demandée.
- 07 Juin : Réunion avec les responsables techniques des écoles du football et les présidents de clubs pour communiquer sur les championnats.

Dates des finales :

- Samedi 02 Juin : A Villefranche-de-Rouergue – les U19 de St-Nauphary affrontent ceux de RIGNAC (12) en finale de la coupe régionale interdistrict.
- Lundi 04 Juin : Finale coupe de Tarn-et-Garonne Futsal à la salle Olympe DE GOUGE
- Vendredi 08 Juin : A 20h45 – Finale de la coupe des réserves à St-Etienne de Tulmont.
- Samedi 09 Juin : A 18h00 – Finale du challenge JUTGLA stade de la Fobio à Montauban.
- Samedi 09 Juin : A 20h45 – Finale de la coupe de Tarn-et-Garonne stade de la Fobio à Montauban.
- Dimanche 10 juin : A partir de – Finales de la coupe de Tarn-et-Garonne et du challenge « Trophées Sports » pour les catégories U15 et U17.

Intervention de Jean-Pierre FAURE de la commission des délégués qui annonce la désignation des officiels pour les finales ci-dessus : Coupe de Tarn-et-Garonne : Marie-Line BALDASS – Challenge JUTGLA : Géraud COUDERC – Coupe des réserves : Philippe COLLADO.

Concernant les arbitres, en raison de la qualification de certains clubs pour les finales, la CDA doit revoir les désignations initialement proposées.

Journées de fin de saison :

- 02 Juin à 10h : Journée du Foot Féminin à Gandalou.
- 09 Juin à 09h : Journée nationale des débutants - Plaine de jeu du Ramiérou à Montauban.

Pôle administratif

Sera également expliqué lors de la réunion du 07/06/2018, la nécessité pour les clubs de recourir à la « licence dématérialisée » afin d'éviter le « bug » d'enregistrement survenu cette saison au niveau de la ligue. A ce jour 120 jeunes licenciés jouent toujours avec des licences non validées par la ligue.

Pôle juridique :

Prise en compte des incidents survenus lors de la demi-finale du challenges JUTGLA Quercy Rouergue / Grisolles.

Situation de joueurs de la catégorie U19, ayant quitté leur club dans la période règlementaire et qui souhaitent y revenir après le 31 janvier. L'application de l'article 152 fait qu'ils ne peuvent jouer que dans leur catégorie. Dossier suivi par JJ ROYER

Sur proposition du président, le comité directeur valide la demande d'appel à la volontaire pour compléter la commission de discipline dans laquelle il manque deux personnes n'appartenant pas aux instances dirigeantes du district.

Lors de l'A.G. d'été du 14 juin, il sera procédé au vote de désignation des représentants des clubs aux Assemblées générale de la Ligue pour la saison 2018/2019

Pôle financier.

Le comité directeur à l'unanimité approuve le budget prévisionnel du district, saison 2018 – 2018, présenté par le trésorier Michel Lepkowicz.

Le Président et le comité Directeur actent leur volonté de ne pas augmenter les engagements des équipes pour toutes les catégories pour la saison prochaine

Les dotations financières destinées au fonctionnement de la section football de ST THEODARD ont été versées au district.

Le partenariat avec le Crédit Agricole est reconduit.

Dorénavant le district déclarera à l'URSSAF toutes les sommes perçues par les arbitres et les délégués. Il n'y a pas d'imposition prévue en dessous d'une perception de 5700 euros.

Pôle technique.

Le CTD souligne l'excellente soirée passée à Mas-Grenier et remercie les dirigeants du club pour leur invitation.

Il informe le comité directeur de la signature d'un contrat de joueurs fédéral par le jeune Rémy BOISSIER, issu de la formation départementale, au profit du club du Mans.

La création de la section sportive au lycée Théas n'est pas encore acquise. 12 jeunes filles ont déposé des dossiers. 9 jeunes filles sont originaires du département, 3 de l'extérieur. Ces dernières pourraient rejoindre d'autres établissements. En conclusion : si un échec est constaté cette saison pour la création de la section, cela ne doit pas altérer notre volonté de la mettre en place.

Daniel TRISTAN rappelle également les missions du cadre technique : Responsabilité du football à 11 – Formation des éducateurs – Développement du football féminin – Parcours de performance fédérale – développement du Beach soccer.

Pôle arbitrage.

Le représentant des arbitres expose le projet de la CDA. Les sommes allouées aux arbitres n'ayant pas été revalorisées depuis 7 ans et la commission souhaitant différencier les efforts consentis par les arbitres centraux qui s'engagent, propose de modifier la grille des frais d'arbitrage de la façon suivante :

- Niveau Départemental 1 : 43 euros au lieu de 39 euros actuellement.
- Niveau Départemental 2 : 41 euros au lieu de 39 euros actuellement.
- Niveau Départemental 3/4/5 et autres Catégories : l'indemnité d'arbitrage reste fixée à 39 euro comme actuellement.
- Les arbitres assistants : 25 euros comme actuellement.

Le représentant des arbitres expose en suivant le nouveau projet de formation des arbitres.

Il poursuit son exposé en présentant le cas de 8 jeunes arbitres et d'un arbitre adulte qui ne donnent pas satisfaction dans leurs comportements. L'arbitre adulte ayant en outre commis une faute grave.

A l'unanimité le comité directeur vote pour déléguer à la CDA le renvoi des jeunes arbitres qui n'auront pas les notes suffisantes aux prochains examens.

A l'unanimité le comité directeur vote pour l'exclusion de l'arbitre adulte ayant commis une faute grave.

Pôle compétitions.

Le président Jean-Claude SOLETO fait le point sur les montées et descentes qui devraient concerner chacun des championnats en cette année de réformes.

Compte tenu des conditions météorologiques qui ont perturbé les compétitions seniors et jeunes, le comité directeur décide exceptionnellement de sursoir aux dispositions de l'article 4 du règlement des championnats. Aucune équipe ne sera sanctionnée financièrement ou ne sera rétrogradée.

Chez les jeunes, pour la prochaine saison, « Gandalou » devrait accéder à la ligue pour la catégorie U15. Dans la catégorie U17, 3 clubs sont en situation de montée. Les derniers matchs seront décisifs.

Alexandre TROJET président de la commission football diversifié évoque la saison de futsal. Après fusion avec le MFCTG, Montauban futsal accède au championnat de ligue. A noter également, dans cette discipline, les excellents parcours de la garnison de Montauban qui dispute le championnat militaire et des jeunes filles du collège Olympe de Gouge, championnes d'académie, qui participent actuellement au championnat de France.

A noter que pour permettre aux rencontres militaires de futsal de se dérouler, les arbitres du district dirigent les rencontres.

Pour le Beach soccer, un projet d'épreuve locale est en cours d'élaboration avec « Montauban Beach soccer », pour les 30/06 et 01/07 2018.

Pour la saison prochaine, il y a lieu de mieux cadrer les choses au cours d'une réunion où tout le monde entendra les mêmes paroles.

Pôle formation et accompagnement des clubs.

- *Commission formation.*

La formation gestion des conflits est repoussée à septembre 2018.

Le dossier de recrutement de service civiques est en cours.

- *Commission des terrains et FAFA.*

Après discussions avec la municipalité de Montauban et apport de rectifications, le dossier de demande d'aide au FAFA pour subventionner l'aménagement du Ramier devrait être envoyé la semaine prochaine.

Pôle communication et évènementiel.

La présidente Christelle BOSCARI confirme la nécessité pour tous les membres du comité directeur de participer à la réunion du 29 mai à 19h30 afin d'organiser le déroulement des finales et de l'Assemblée générale de la meilleure des façons.

Elle confirme que la page de communication qui paraît dans « La Dépêche » sera consacrée en Juin, aux différentes finales.

Elle confirme également le lieu de déroulement de l'AG d'été et de la soirée des trophées ce sera le 14 Juin au Domaine de Montels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Président

Jérôme Boscar

Le secrétaire de séance

Jean Rauzy